

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2025
N°DC-2025-17

Conseillers en exercice : 19	Présents : 16	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Budget principal : affectation du résultat 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le samedi vingt-deux février deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DRÉANO ; Mme Nathalie DUMONT à Mme Marie-Bernard BROUDIC et Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA à Mme Sylvaine LE GALLO

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre LE GAL

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il doit se prononcer sur l'affectation du résultat du compte financier unique qui est constitué du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et, du résultat reporté d'autre part.

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie : soit au financement de la section d'investissement, soit au financement de la section de fonctionnement.

Pour le budget principal au 04000 - VILLE

Le compte financier unique 2024 comportent les résultats annuels suivants :

Section Fonctionnement : + 724 412.89 €

Section Investissement : - 625 002,46 €

Compte-tenu des résultats reportés suivants, de 2023, et de l'affectation du résultat qui étaient :

Section Fonctionnement : + 398 626.36 €

Section Investissement : + 422 740,88 €

Les résultats de clôture 2024 sont :

Section Fonctionnement : +1 123 039.52 €

Section Investissement : - 202 261.58 €

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28 FEV. 2025

ID : 056-215600420-20250227-DEL2025_17-DE

Les restes à réaliser 2024 sont de :

- Dépenses : 516 248,40 €
- Recettes : 331 238,59 €
- Solde (R-D) : - 185 009,81 €

En conséquence, le besoin de financement de l'année 2024 s'élève à **387 271,39 €**. Ce besoin de financement nécessite l'affectation du résultat au compte 1068 en 2025 au minimum de **387 271,39€**.

Le budget primitif 2025 comportera la reprise des résultats suivants :

Recette d'investissement au compte 1068 affectation du résultat : **387 271,39€**.

- Dépense d'investissement au chapitre 001 : **202 261,58 €**
- Recette de fonctionnement au chapitre 002 : **735 768,13 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AFFECTE** le résultat du budget comme présenté ci-dessus
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Pour le budget annexe au 04001 – LES VALLONS DE KERCAER

Le compte financier unique 2024 comportent les résultats annuels suivants :

Section Fonctionnement : - 170 573.73 €

Compte-tenu des résultats reportés suivants, de 2023, et de l'affectation du résultat qui étaient :

Section Fonctionnement : + 170 573.73 €

Les résultats de clôture 2024 sont :

Section Fonctionnement : + 0 €

En conséquence, le budget annexe 04001 est clôturé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement du budget annexe comme présenté ci-dessus et **PROCEDE** à sa clôture comptable définitive.
- **DONNE** pouvoir Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

